

Proposition présentée par les députés :

Mme et MM. Roger Golay, André Python, Guillaume Sauty, Pascal Spuhler, Jean-Marie Voumard, Marie-Thérèse Engelberts, Florian Gander, Henry Rappaz, Jean-François Girardet, Dominique Rolle, Thierry Cerutti, Sandro Pistis

Date de dépôt : 29 novembre 2010

Proposition de résolution

demandant au Conseil d'Etat de rétablir, sans délai, la desserte de la ligne 17 entre les stations Palettes et Pont-Rouge à Lancy

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les investissements considérables consentis par le canton de Genève et la commune de Lancy pour la création d'un site propre réservé aux trams reliant la gare du CEVA – Pont-Rouge et le quartier des Palettes ;
- la décision unilatérale des Transports Publics Genevois de supprimer la ligne du tram 17 entre le quartier des Palettes et Pont-Rouge, sans aucune compensation en matière de mobilité publique ;
- le fort mécontentement des usagers des transports publics suite à la suppression de cette prestation ;
- l'ampleur de la marche de protestation à Lancy, du 19 septembre 2009, contre la suppression de la ligne 17 ;
- l'opposition formelle et inconditionnelle des Autorités communales de Lancy (tous partis politiques confondus) à l'encontre de la décision des TPG, c'est-à-dire de supprimer cette offre ;
- la pétition 1697, réunissant un très grand nombre de signatures, demandant le rétablissement immédiat de la desserte du tram 17 entre Pont-Rouge et les Palettes ;
- les incidences sur l'attrait des habitants de Lancy à utiliser les transports publics comme mode de déplacement ;

- les incidences environnementales provoquées par la décision prise par les TPG ;
- la détérioration des correspondances avec les lignes 22, 23 et 48 ;
- la forte densité d’habitants sur le trajet Palettes / Pont-Rouge exigeant une cadence élevée en matière de transports publics ;

invite le Conseil d’Etat

- à réinstaurer, sans délai, la desserte de la ligne 17 par l’usage du tramway ou au moyen de navettes entre les stations Palettes et Pont-Rouge à Lancy ;
- à intégrer cette offre dans le contrat de prestation des TPG 2011 – 2014 ;
- à utiliser de façon adéquate une très coûteuse infrastructure de transports publics ;
- à tenir les promesses faites aux habitants de la commune de la Lancy lors de la construction de cette ligne de tramway, qui a engendré de nombreux désagréments subis par les riverains, les commerces et les automobilistes.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Depuis la décision unilatérale des TPG en décembre 2008 de supprimer la desserte de la ligne 17, reliant le quartier des Palettes au Pont-Rouge (gare du CEVA), l’exaspération d’un grand nombre d’usagers des transports publics n’a eu cesse de croître.

En effet, malgré les interventions des Autorités de la commune de Lancy, la marche de protestation des habitants ou/et des usagers des transports publics à Lancy, la pétition déposée au Grand Conseil et le renvoi de celle-ci au Conseil d’Etat par la Commission des transports, nous ne pouvons que constater le manque d’intérêt de la direction des TPG à l’égard de ces citoyens mécontents et des recommandations émanant de différentes Autorités politiques.

Les raisons principales qui avaient motivé les TPG à supprimer cette ligne étaient les suivantes :

- Le manque de motrices suite au renforcement de la ligne de trams entre Moillesulaz et Rive.
- Le début des travaux pour le CEVA, impliquant la suppression de la boucle de rebroussement au Bachet-de-Pesay.
- L'absence d'une boucle bidirectionnelle aux Palettes, empêchant ainsi les trams de repartir dans l'autre sens.

Comme vous le savez certainement, aujourd'hui le problème du manque de motrices est résolu. D'autre part, le retard que prend le démarrage des travaux du CEVA n'a pas à être supporté par les usagers des transports publics.

Et même en cas de travaux, sur la boucle de rebroussement du Bachet-de-Pesay, des navettes provisoires devraient prendre le relai.

Lancy, troisième ville du canton en nombre d'habitants, mérite d'avoir un réseau de transports publics performant. D'autant plus que cette commune a consenti des sacrifices importants, tant sur le plan financier que sur son réseau automobile, pour la réalisation du tronçon en question. Par exemple, des places de parking ont été supprimées le long des commerces et des habitations pour laisser la place aux rails de tram. De plus, l'espace à disposition du trafic automobile a été sérieusement limité. Il est dès lors inacceptable que l'infrastructure des transports publics soit sous-utilisée et que la ligne de tram 17 soit interrompue avant la fin de son parcours.

Pour tous ces motifs évoqués, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à soutenir cette résolution.